

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

Délibération N°2026/19

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gaëtan Goumilloux, Maire.

En exercice : 15
Présents : 15
Représentés : 00
Votants : 15
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Présents : Gaëtan GOU MILLOUX, Stéphane FAROUT, Karine NICOT, Pascal GAYOU, Hélène MAINGOUTAUD, Thierry DUR, Julien FAUCHER, Nathalie PRIEUR, Karine PAROT, Nathalie MASSOT, Clara LEROYER, Séverine COUTADEUR, Jérémy CHOQUET, Xavier HERAIL, Laurent BLANCHER

Absents :

Mme Clara LEROYER est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE

- **Vu** le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Considérant** la nécessité de désigner, au sein du conseil municipal, des correspondants auprès de la Préfecture pour les missions suivantes : Défense, Sécurité routière, Pandémie et Citoyenneté ;
- **Considérant** que la mission de ces correspondants privilégiés est d'optimiser la collaboration au plan local entre les différents services mobilisés et de relayer les informations auprès des concitoyens ;
- **Considérant** que l'élection doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public en vertu de l'article L 2121-21 du CGCT ;
- **Considérant** les candidatures de Madame Nathalie Massot, Monsieur Pascal Gayou, Monsieur Julien Faucher et Monsieur Stéphane Farout ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- **PROCÉDER** à l'élection au scrutin public ;
- **DÉSIGNER** les correspondants auprès de la Préfecture, comme suit :
 - **Correspondant Défense :** Madame Nathalie Massot
 - **Correspondant Sécurité routière :** Monsieur Pascal Gayou
 - **Correspondant Pandémie :** Monsieur Julien Faucher
 - **Correspondant Citoyenneté :** Monsieur Stéphane Farout

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.

Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac, le 30 mars 2026.

La secrétaire,

Clara LEROYER

Le Maire,




Gaëtan GOUMILLOUX